



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

maisons de retraite

Question orale n° 1574

## Texte de la question

Le contrat de plan Etat-région 2000-2006 signé le 10 mars 2000 avec la région Lorraine a prévu d'améliorer l'hébergement des personnes fragiles, handicapés adultes ou personnes âgées. Dans ce cadre, des moyens spécifiques doivent permettre de réaliser des travaux de sécurité et d'amélioration des conditions d'hébergement. La part apportée par l'Etat s'élève à 69,6 millions de francs et les conseils généraux participent pour une dotation au moins équivalente. L'Etat et le département de la Meuse sont convenus de participer à la réalisation de travaux de restructuration à la maison de retraite de Boulogny et à la maison de retraite de Vaucouleurs. Les travaux à la maison de retraite de Boulogny, d'un montant de 10 400 000 francs, doivent commencer en 2001 et bénéficier d'une subvention de l'Etat de 2 720 000 francs. Ceux de la maison de retraite de Vaucouleurs, d'un montant de 32 959 312 francs, seront réalisés en trois tranches (l'appel d'offres de la 1re tranche est en cours) et l'Etat doit apporter une subvention de 9 880 000 francs. Le conseil général de la Meuse a anticipé le financement mais attend l'engagement du ministère de la santé, les présidents des deux établissements étant impatients de lancer définitivement ces travaux indispensables. En effet, une récente inspection de la commission de sécurité à la maison de retraite de Vaucouleurs conclut sur des insécurités notoires exigeant la mise en oeuvre de travaux ou... la fermeture. Dans cette attente, l'impatience et l'incompréhension sont l'aubaine de tous les sceptiques. Aussi M. François Dose souhaite attirer l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur l'urgence à notifier l'autorisation de programme correspondant à ces travaux.

## Texte de la réponse

### FINANCEMENT DES TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DE MAISONS DE RETRAITE EN LORRAINE

**M. le président. M. François Dosé a présenté une question, n° 1574, ainsi rédigée :**

**« Le contrat de plan Etat-région 2000-2006 signé le 10 mars 2000 avec la région Lorraine a prévu d'améliorer l'hébergement des personnes fragiles, handicapés adultes ou personnes âgées. Dans ce cadre, des moyens spécifiques doivent permettre de réaliser des travaux de sécurité et d'amélioration des conditions d'hébergement. La part apportée par l'Etat s'élève à 69,6 millions de francs et les conseils généraux participent pour une dotation au moins équivalente. L'Etat et le département de la Meuse sont convenus de participer à la réalisation de travaux de restructuration à la maison de retraite de Boulogny et à la maison de retraite de Vaucouleurs. Les travaux à la maison de retraite de Boulogny, d'un montant de 10 400 000 francs, doivent commencer en 2001 et bénéficier d'une subvention de l'Etat de 2 720 000 francs. Ceux de la maison de retraite de Vaucouleurs, d'un montant de 32 959 312 francs, seront réalisés en trois tranches (l'appel d'offres de la 1re tranche est en cours) et l'Etat doit apporter une subvention de 9 880 000 francs. Le conseil général de la Meuse a anticipé le financement mais**

attend l'engagement du ministère de la santé, les présidents des deux établissements étant impatients de lancer définitivement ces travaux indispensables. En effet, une récente inspection de la commission de sécurité à la maison de retraite de Vaucouleurs conclut sur des insécurités notoires exigeant la mise en oeuvre de travaux ou... la fermeture. Dans cette attente, l'impatience et l'incompréhension sont l'aubaine de tous les sceptiques. Aussi M. François Dosé souhaite attirer l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur l'urgence à notifier l'autorisation de programme correspondant à ces travaux. » La parole est à M. François Dosé, pour exposer sa question.

M. François Dosé. Madame la secrétaire d'Etat, le contrat de plan Etat-région 2000-2006 signé le 10 mars 2000 avec la région Lorraine a prévu d'améliorer l'hébergement des personnes âgées en institution. Dans ce cadre, des moyens spécifiques doivent permettre de réaliser des travaux de sécurité et d'amélioration de leurs conditions d'hébergement. L'apport de l'Etat s'élèverait à 69,6 millions de francs et les conseils généraux de Lorraine participeraient pour une dotation au moins équivalente.

Dans la Meuse, l'Etat s'est engagé à participer à la réalisation des travaux de deux maisons de retraite, à Bouligny et à Vaucouleurs. Les travaux de la maison de retraite de Bouligny, d'un montant de 10,4 millions de francs, devaient commencer en 2001 et bénéficier d'une subvention de l'Etat de 2,72 millions de francs. Ceux de la maison de retraite de Vaucouleurs, d'un montant de 32,959 millions de francs, sont prévus en trois tranches et devaient bénéficier d'une subvention de l'Etat de 9,88 millions de francs. L'urgence est de mise. En effet, une inspection de la commission de sécurité à la maison de retraite de Vaucouleurs a conclu à des insécurités notoires exigeant des travaux, la fermeture.

Certes, le conseil général de la Meuse est prêt à anticiper le financement, mais il attend l'engagement de l'Etat. Les présidents des deux établissements sont impatients de lancer définitivement ces travaux indispensables, et même inéluctables pour l'un. L'impatience et les incompréhensions sont l'aubaine de tous les sceptiques et de tous les aigris. J'attire donc votre attention, madame la secrétaire d'Etat aux personnes âgées, sur l'urgence à notifier les crédits de paiement correspondant à ces travaux attendus. M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'Etat aux personnes âgées.

Mme Paulette Guinchard-Kunstler, *secrétaire d'Etat aux personnes âgées*. Monsieur le député, les crédits complémentaires à ces travaux sont inscrits dans le contrat de plan Etat-région 2000-2006. Pour la maison de retraite de Bouligny, la participation de l'Etat s'élève à 2,72 millions en 2001 en une seule tranche. Pour la maison de retraite de Vaucouleurs, la participation de l'Etat est fixée à 9,88 millions et doit s'étaler sur deux ans à partir de 2002.

Les autorisations de programme relatives aux travaux de sécurité et d'amélioration des conditions d'hébergement de la maison de retraite de Bouligny ont été notifiées au préfet de la région Lorraine pour un montant de 2,72 millions correspondant à la subvention attendue de l'Etat. Mais la délégation des crédits correspondants n'a pu être mise en place, comme prévu, courant 2001. Je puis vous annoncer, aujourd'hui, que cette délégation interviendra très prochainement pour le financement attendu. Quant aux crédits relatifs à la tranche 2002 des travaux de la maison de retraite de Vaucouleurs, ils devraient être notifiés et délégués dans le cadre du programme d'investissement du ministère pour 2002.

Mes propos devraient être de nature à vous rassurer.

M. le président. La parole est à M. François Dosé.

M. François Dosé. Il y va de la crédibilité de l'Etat et de ses engagements. Le service social n'est pas rendu - que ne dirait-on pas si c'était la faute d'une commune ? - et la fermeture de la maison de retraite pourrait être décidée eu égard aux conclusions de la commission de sécurité. Imaginez un instant que se produise un incident. J'attends donc de vos services que cette délégation intervienne en urgence.

**M. le président.** Nous allons attendre quelques instants l'arrivée du ministre concerné par la question suivante.

**A moins, madame la secrétaire d'Etat aux personnes âgées, que vous n'acceptiez de répondre à la question de Mme Andrieux-Bacquet ? (Sourires.)**

**Mme la secrétaire d'Etat aux personnes âgées.** Tout à fait, monsieur le président.

#### Données clés

**Auteur :** [M. François Dosé](#)

**Circonscription :** Meuse (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 1574

**Rubrique :** Personnes âgées

**Ministère interrogé :** santé

**Ministère attributaire :** personnes âgées

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 3 décembre 2001, page 6834

**Réponse publiée le :** 5 décembre 2001, page 8834

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 3 décembre 2001